



Communiqué

LES MRC D'ANTOINE-LABELLE ET DES LAURENTIDES ADOPTENT CONJOINTEMENT UN NOUVEAU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Rivière-Rouge, le 15 février 2023

À la suite de l'acceptation de RECYC-QUEBEC, c'est avec enthousiasme que les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides annoncent l'entrée en vigueur de leur nouveau Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint 2022-2029. L'élaboration d'un PGMR vise à planifier la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire d'une municipalité régionale de comté (MRC) en conformité avec les objectifs et les orientations de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, de son plan d'action et des stratégies qui en découlent.

Couvrant la période 2016-2020, l'ancien PGMR était surtout axé sur la mise en place des services de proximité dans la valorisation des matières résiduelles, notamment la collecte en porte-à-porte des matières organiques et l'implantation de plusieurs écocentres. Quel en fut le résultat? Entre 2013 et 2019, le taux de valorisation des matières résiduelles est passé de 32 % à 61 % pour la MRC d'Antoine-Labelle et de 39 % à 52 % pour la MRC des Laurentides.

Dans le cadre de la révision de leur PGMR, le préfet de la MRC des Laurentides, Monsieur Marc L'Heureux, affirme que les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides ont adopté, dès le début et d'un commun accord, un processus de concertation pour l'élaboration et l'adoption d'un projet de PGMR conjoint. La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) et la Ville de Rivière-Rouge se sont adjointes dans la collaboration.

Ayant été adopté à l'automne 2021, le projet de PGMR conjoint a été soumis à quatre consultations publiques d'avril à juin 2022. Les représentants du secteur résidentiel, du secteur des industries, commerces et institutions (ICI) et celui de la construction, rénovation et démolition (CRD) ont aussi été invités à donner leurs commentaires via un sondage et les consultations publiques. Après l'acceptation du projet par RECYC-QUEBEC, les deux MRC ont adopté à la fin d'année 2022 et au début 2023 un règlement édictant le PGMR conjoint 2022-2029.

Selon le préfet de la MRC d'Antoine-Labelle, Monsieur Daniel Bourdon « nous sommes confiants que les 26 mesures du nouveau PGMR visant notamment la réduction à la source, le réemploi, l'optimisation des collectes de matières organiques et recyclages auprès des industries, commerces et institutions, la mise en place de tarifications incitatives, la sensibilisation et l'éducation permettront de réduire encore plus les déchets enfouis et d'augmenter la valorisation des matières résiduelles. Nous tenons à remercier également tous ceux et celles qui ont mis la main à la pâte dans l'élaboration du PGMR conjoint et qui s'impliqueront activement dans sa mise en œuvre ».

Le Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2022-2029 des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides ainsi que le sommaire peuvent être consultés sur les sites Web de la MRC d'Antoine-Labelle (mrc-antoine-labelle.qc.ca), de la MRC des Laurentides (traindeviedurable.com), de la RIDR (ridr.qc.ca) et de la RIDL (ridl.ca).

- 30 -

Marlène Perrier
Directrice générale
Régie intermunicipale des déchets de la Rouge
819-275-3205 poste 222